Ville de Bulle Novembre 2019

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019

Point 3.1.3 de l'ordre du jour

Réaménagement de la zone sportive de Bouleyres (ZSB) – phase 2 Réalisation d'un pumptrack, d'un skatepark et des stationnements vélos

1. Introduction

Pour donner suite au réaménagement de la zone sportive de Bouleyres dévoilé au Conseil général en octobre 2015, le Conseil communal a décidé de continuer la mise en place des différentes infrastructures sportives sur la base du master plan présenté. Grâce au crédit voté par le Conseil général en décembre 2015, une partie de la phase 1 a déjà été réalisée, avec l'aménagement de deux terrains synthétiques, de l'extension du parking du tennis et l'aménagement provisoire d'une partie des chemins de mobilité douce (MD).

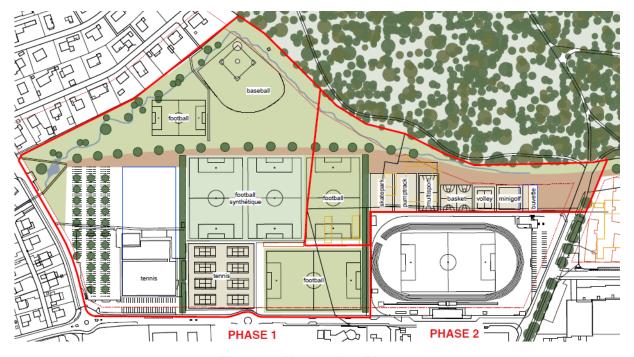


Figure 1 - Master plan - Phasage

Le Conseil communal propose d'initier la phase 2 du plan, par l'aménagement de terrains extérieurs pouvant servir tant aux sociétés sportives qu'au grand public. Depuis la présentation de 2015, des lacunes dans le secteur de Bouleyres pour le stationnement des vélos ont été relevées par la Commission vélos. Afin de répondre aux sollicitations et de combler les insuffisances relevées, le Conseil communal propose en conséquence et dans un premier temps de réaliser un pumptrack, un skatepark et les stationnements vélos nécessaires pour toute la zone de Bouleyres.

2. Situation actuelle

2.1 Pumptrack

Cette infrastructure qui actuellement n'existe pas a été prévue dans le MEP de la zone de Bouleyres en tant qu'infrastructure ouverte à tout public, facilement utilisable et complétant ainsi une zone sportive et de rencontres.

Le pumptrack est "un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs" (source Wikipédia). Dans les années 70-80, ce genre d'équipement a connu une première vague de popularité avec l'essor des vélos de BMX. Dans les années 2000 et avec la mode des VTT, une nouvelle utilisation de cette piste était trouvée, principalement pour l'entraînement de cette discipline. Depuis, ces parcours compacts ont séduit le grand public. Cet aménagement permet une activité de loisirs et de sports, sert de point de rencontre, est facile d'accès et permet de se dépenser à l'extérieur sans grandes difficultés.

2.2 Skatepark

Le skatepark existe depuis 1995 à la lisière de la forêt. Il occupait les lieux, en partie et en alternance, avec l'ancienne patinoire extérieure jusqu'à la mise en service d'Espace Gruyère et de sa patinoire à la fin 1998. L'aménagement actuel a fait l'objet d'un permis de construire en 1997. Depuis sa création par la société locale de skatepark, le parc est régulièrement entretenu et mis aux goûts du jour au niveau de ses rampes, équipements et parcours. Les modules et les différentes adaptations ont été réalisés principalement par la société précitée qui entretient le site avec le soutien de la Ville. La pose du revêtement bitumineux de la place a été réalisé en 2004. Malgré l'entretien régulier, les équipements sont devenus usagés, vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. Un premier rapport du BPA datant de 2005 faisait déjà état de rampes non conformes et nécessitant un assainissement. Les travaux recommandés ont été effectués depuis et l'utilisation de la place a pu se poursuivre jusqu'à ce jour. Un nouveau rapport alarmant du BPA en été 2019 faisait état de problèmes au niveau des zones de sécurité entre modules, d'arêtes vives, de joints entre les planches, de surfaces de roulement inadéquates, de protections contre les chutes non conformes. Dans l'urgence et avec la collaboration des sociétés locales concernées, le Conseil communal a fait procéder aux adaptations nécessaires en procédant aux réparations et en enlevant certains modules, afin d'éviter une fermeture totale de la place.

2.3 Stationnement vélos

En parallèle à la réalisation des terrains synthétiques et à l'extension du parking du tennis, le Conseil communal a demandé une analyse sur le stationnement vélos dans la zone sportive de Bouleyres à un mandataire spécialisé, se basant sur le master plan établi. Le résultat qui ressort de cet examen fait apparaître un besoin de 309 places pour les deux-roues légers pour l'ensemble de la zone. Il est recommandé de réaliser rapidement 200 places (2/3 des besoins) et de compléter les infrastructures si les besoins le confirment. Ce procédé est conforme aux normes VSS applicable (réalisation par étapes).

3. Proposition

Le Conseil communal a sollicité deux bureaux de mandataires (paysagiste et ingénieur civil) afin de trouver une solution harmonieuse avec les lieux tout en répondant au résultat du MEP et du master plan. De plus, un devis estimatif a été établi afin de cadrer financièrement le projet.

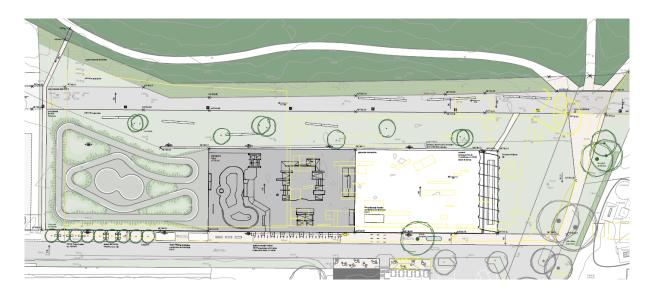


Figure 2 - Plan masse

3.1 Place publique, accès et chemin MD

Le projet prévoit le réaménagement de l'entrée de la forêt de Bouleyres, avec un prolongement de l'allée existante par des bouquets de tilleuls, une haie de charmilles, un accès redimensionné en revêtement stabilisé, un auvent (cf. fig. 3) pouvant servir de lieu de réunion, une place, un arbre majeur – chêne – et la fontaine.

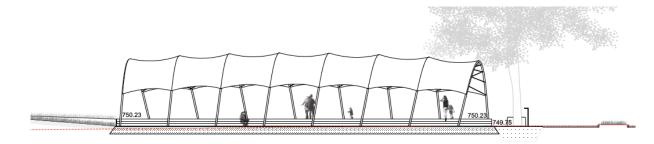


Figure 3 – Vue auvent

Cette place réserve du côté du skatepark un périmètre constructible permettant l'installation de box pour le matériel, de buvettes temporaires pour les manifestations ou d'autres installations provisoires. Le lien avec la forêt se fera de manière douce, avec l'aménagement d'une pelouse agrémentée de bancs en bois et de merisiers. L'auvent est réalisé avec une structure métallique, en anneaux d'acier et traverses en bois, sur laquelle est tendue une membrane translucide. La rationalité constructive et statique exprime une forme dynamique. Equipé d'une longue table avec bancs et d'un point d'eau, l'auvent offre un lieu de rencontre à l'abri de la pluie et peut servir de tribune lors de manifestations. Le chemin MD des 915 mètres de bonheur sera réalisé en parallèle sur ce premier tronçon, depuis l'entrée de la forêt jusqu'au manège.

3.2 Pumptrack

Le pumptrack sera réalisé en asphalte, ce qui permettra l'utilisation par les vélos, les trottinettes et les planches de skateboard. Les surfaces aux alentours des pistes et entre celles-ci seront aménagées avec du gazon. Quelques bancs, poubelles et mobilier urbain seront implantés sur la périphérie du parcours.

Deux conteneurs assureront le stockage des équipements et vélos. Un éclairage par mats équipés de LED est aussi prévu. Le parcours sera tracé en fonction de l'espace disponible et mis au point par un mandataire spécialisé dans ce genre d'infrastructure. La coordination avec les sociétés locales concernées est aussi assurée.

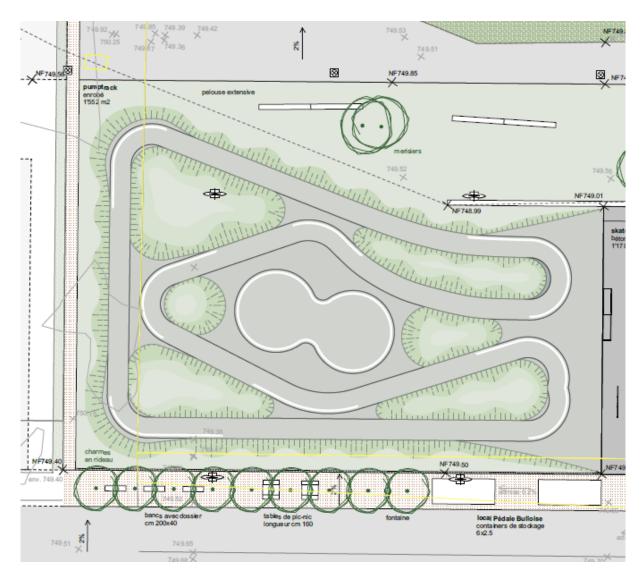


Figure 4 - Plan pumptrack

3.3 Skatepark

Le skatepark sera légèrement déplacé par rapport à sa situation actuelle. Il sera réalisé en béton et équipé de modules et d'un bowl (de l'anglais cuvette, bassin). Une partie de la surface dédiée à la pratique du skateboard sera remblayée et surélevée (+0.8 m) par rapport à la place et excavée (-1 m) dans son centre afin de créer des pistes de sauts et figures. Cette installation pérenne rend possible des usages riches et variés, par exemple la pratique du cruising (rouler sur le skateboard sans faire de figures) dans le bowl, où les mouvements sans poser le pied à terre évoquent des sensations proches du surf.

De la même façon que pour l'équipement du pumptrack, quelques bancs, poubelles et mobilier urbain seront implantés sur la périphérie du parcours. Là aussi, un éclairage par mats équipés de LED est prévu.

Le parcours a été mis au point par un mandataire spécialisé dans ce genre d'infrastructures en coordination avec les sociétés locales concernées.

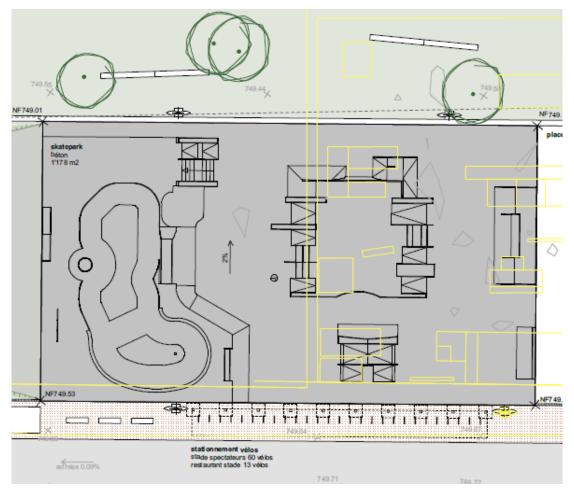


Figure 5 - Plan skatepark

3.4 Stationnement vélos pour l'ensemble de la zone sportive

Le concept proposé prévoit l'équipement de supports à vélos et de couverts en fonction des besoins et des différentes affectations sportives. La proposition tient aussi compte du développement futur de la zone sur la base du master plan. Il est prévu d'équiper dans un premier temps :

- secteur tennis : abri vélos de 60 places (pour tennis, restaurant et badminton/squash) ;
- secteur halle de grimpe : abri vélos de 18 places ;
- secteur beach-volley et minigolf : support à vélos, 22 places ;
- secteur vestiaires provisoires : abri vélos de 48 places (pour football, tir et baseball) ;
- secteur entrée de Bouleyres/skatepark : abri de 54 places + 18 places non-couvertes (stade et buvette).

Au total, ce seront donc 180 places couvertes et 40 places non-couvertes qui seront réalisées dans la zone sportive de Bouleyres élargie.

NB : il n'y a pas de stationnements vélos prévus pour le skatepark et le pumptrack.

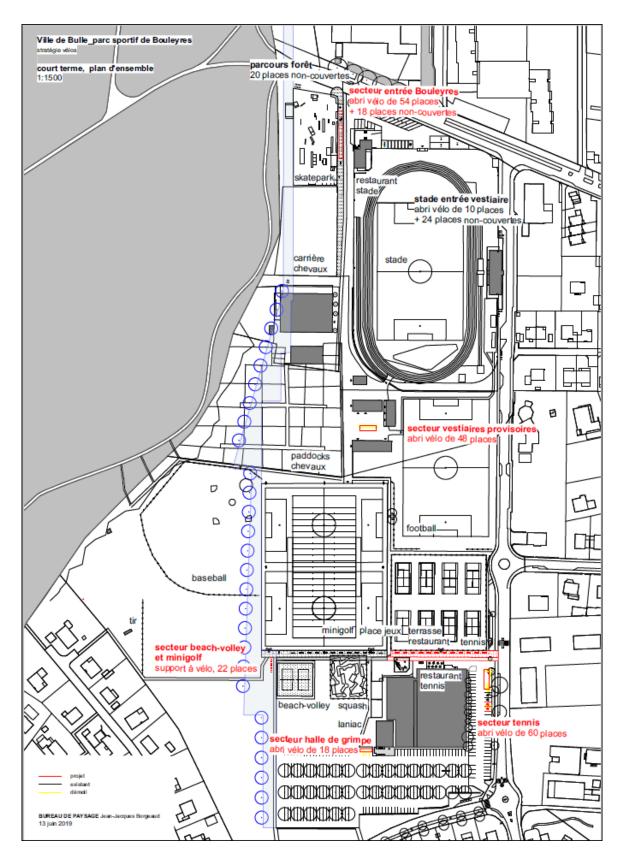


Figure 6 - Plan du stationnement vélos

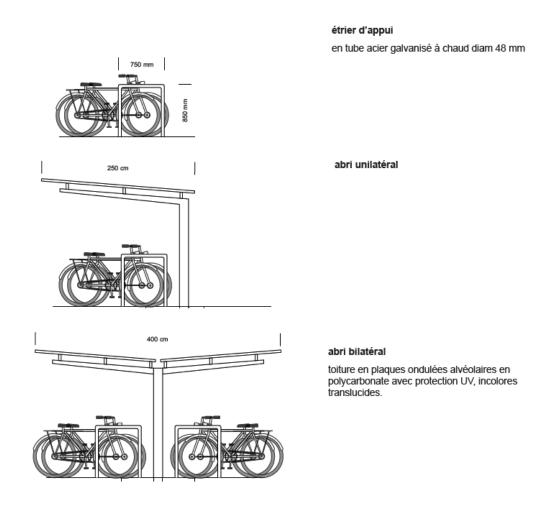


Figure 7 – Stationnement vélos

4. Financement et coûts d'entretien

Le crédit d'étude a permis la mise au point du projet, de cibler les travaux à effectuer et d'établir le devis estimatif suivant :

Skatepark, pumptrack et place de rencontre			Fr. 1789600.00	
0	Démolitions/démontages	Fr.	90 200.00	
0	Mise en forme	Fr.	62 200.00	
0	Constructions	Fr.	225 900.00	
0	Jardinage	Fr.	207 200.00	
0	Mobilier	Fr.	104 200.00	
0	Pumptrack	Fr.	205 600.00	
0	Skatepark	Fr.	549 300.00	
0	Eclairage	Fr.	35 000.00	
0	Raccordements réseaux	Fr.	121 000.00	
0	Revêtements	Fr.	189 000.00	

Chemin MD 915 m de bonheur Démolitions/démontages Mise en forme Jardinage Eclairage Raccordements réseaux Revêtements	Fr. 15 600.00 Fr. 26 400.00 Fr. 78 000.00 Fr. 11 300.00 Fr. 33 600.00 Fr. 67 400.00	Fr. 232 300.00
Stationnement vélos	Fr. 76 300.00 Fr. 4 100.00 Fr. 213 000.00	Fr. 293 400.00
Frais secondaires, réserves Honoraires Architecte Ingénieur Paysagiste Designer skatepark Designer pumptrack Divers (géomètre, etc.)	Fr. 53 900.00 Fr. 71 500.00 Fr. 101 700.00 Fr. 70 000.00 Fr. 21 000.00 Fr. 2 700.00	Fr. 285 500.00 Fr. 320 800.00
Fonds culture et embellissement 1% Fonds énergie 1 % Total		Fr. 29 200.00 Fr. 29 200.00 Fr. 2 980 000.00

Devis estimatif (+/- 10 %), TVA 7.7 % comprise.

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 2 980 000.00 pour la réalisation d'un pumptrack, d'un skatepark et des stationnements vélos dans la zone sportive de Bouleyres à Bulle.

Financement: par emprunt de Fr. 2 980 000.00 auprès d'un établissement financier.

Amortissement: 5 % par année, dès 2022

Intérêts: 1.5 % par année

Frais annuels d'exploitation : Fr. 25 000.00

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic Le Secrétaire général

Jacques Morand Raoul Girard